

Initiatives ministérielles

Beaucoup de ceux qui appellent parlent de la colère que leur inspire le gouvernement, du désespoir des fonctionnaires qui se retrouvent dans la position peu enviable de bouc émissaire.

Ces interlocuteurs m'ont dit que c'était une supercherie de faire croire que l'impartition était une solution plus efficace, ils m'ont parlé des promesses d'équité en matière salariale que le gouvernement n'a pas su tenir. J'ai été directement témoin de l'indignation et du cynisme du fonctionnaire moyen, devant les faveurs politiques que le gouvernement dispense à ses copains.

• (1210)

Le gouvernement malmène les membres de la fonction publique du Canada en faisant adopter cette loi de rappel au travail, tout comme il a malmené les traditions et les lignes directrices du Parlement en présentant de nouveau la mesure à l'étude.

Le fait est que, même si cette loi finit par s'appliquer aux députés, sénateurs, présidents de sociétés d'État et cadres supérieurs, ce ne sera que l'an prochain, lorsque l'inflation sera, selon les prévisions, beaucoup plus faible que maintenant.

Comment s'étonner que les politiques inspirent du scepticisme aux Canadiens? Au cours des négociations, avez-vous envisagé de donner aux employés de l'AFPC une augmentation cette année, tout comme j'ai reçu la mienne et comme tous les dirigeants des ministères—il sont 5 000—ont reçu les leurs? Les cinq mille employés des cabinets des ministres ont obtenu des primes l'an dernier. Dans certains cas, la prime a atteint 25 p. 100 du salaire.

Peut-on me dire que Ron Lawless, président du CN et de VIA Rail, qui touche déjà un traitement de l'ordre de 365 000 \$ devrait recevoir encore une prime de 30 000 \$ cette année? Il a déjà eu une prime de 30 000 \$. C'est plus que le salaire annuel de ces fonctionnaires.

Avant de présenter ses mesures contre la fonction publique, dans son budget, le gouvernement a révélé qu'il n'allait pas s'engager dans la voie de la conciliation ou de l'arbitrage. Dès le début, il a brandi la menace d'une loi pour contourner tout règlement qui contreviendrait au principe du blocage des traitements. C'est dire que, dès le départ, les efforts de négociation n'ont été qu'une inqualifiable fumisterie.

Ma collègue d'Ottawa-Ouest en a parlé dans son allocution. Le gouvernement va clairement à l'encontre de l'article 51 de la Loi sur la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Le gouvernement enfreint la loi. C'est clair.

Le gouvernement a-t-il jamais fait un effort raisonnable pour conclure une convention collective? Non. A-t-il respecté un seul mot de cet article de la Loi sur la Commission des relations de travail dans la fonction publique? Non. À aucun point de vue, le gouvernement n'a-t-il agi honorablement avec ses employés? Il n'y a pas eu de négociations, que cela soit bien clair.

Le gouvernement a déjà en main pas moins de cinq rapports de conciliation dont les auteurs se disent incapables de faire progresser les négociations vers une solution. Trois de ces rapports allaient même jusqu'à attribuer au gouvernement l'absence de négociations collectives.

À qui le gouvernement fait-il du tort? Il en fait d'abord, évidemment aux petits, aux membres les moins bien payés de la fonction publique. Ensuite, à cause de la grève que le gouvernement a rendue inévitable, c'est le monde des affaires, les enfants et le public canadien en général qui sont touchés. Tout cela parce que le gouvernement se permet de ne pas respecter les règles du jeu.

Le gouvernement comprend-il quelque chose à la productivité de la main-d'oeuvre? Ne se demande-t-il pas quel rendement auront ces gens quand ils retourneront à leurs bureaux après s'être fait dire que leur travail valait 0 p. 100 et après avoir été forcés de retourner au travail?

Il m'est très difficile de représenter les fonctionnaires à la Chambre et d'essayer de faire comprendre leur point de vue. Ils n'ont pas des milliers de dollars pour faire paraître dans les journaux de grandes annonces qui ne disent pas la vérité.

Une voix: C'est notre argent qu'ils utilisent.

Mme Gaffney: C'est notre argent que le gouvernement utilise pour faire passer son message, mais il ne dit pas dans cette annonce qu'il enfreint la loi, n'est-ce pas? Il ne dit pas qu'il viole l'article 51 de la Loi sur la fonction publique.

J'espère que le gouvernement reprendra les négociations, mais le seul espoir que nous ayons est la nomination d'un médiateur. Je croyais, la semaine dernière et j'ai dit, il y a dix jours, que je pensais que le ministre n'était